



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des lycées

Question orale n° 73

Texte de la question

Mme Elsa Faucillon alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation d'un certain nombre de lycées. À trois reprises, au lycée Maupassant de Colombes, dans la circonscription de Mme la députée, des événements graves se sont déroulés dans l'enceinte de l'établissement. Ils ont provoqué des blessés et traumatisé l'ensemble de la communauté scolaire. Ils s'ajoutent aux différents dysfonctionnement dénoncés par l'ensemble de la communauté scolaire et à un manque de matériel et de personnels. À Aulnay-sous-Bois, dans le département voisin, l'état de délabrement du lycée Voilaume est visible de tous. Ces situations ne relèvent pas toutes de la compétence de la région mais sont symptomatiques de la manière dont l'éducation nationale malmène, depuis plusieurs années les élèves et les professionnels qui interviennent dans les établissements scolaires. Cette situation ne peut pas durer. Elle est indigne du pays. Aussi, il lui serait agréable qu'il puisse lui indiquer ce qu'il compte faire, rapidement, pour ne pas laisser ces situations se dégrader et permettre d'assurer l'accueil des élèves et le travail des professionnels dans des conditions décentes.

Texte de la réponse

SITUATION DES LYCÉES

Mme la présidente. La parole est à Mme Elsa Faucillon, pour exposer sa question, n° 73, relative à la situation des lycées.

Mme Elsa Faucillon. Nous aurons l'occasion, au cours de la journée, de débattre plus longuement de la situation générale de l'école et de l'éducation nationale. Je veux ici m'arrêter sur la situation des lycées, notamment sur celle d'un établissement de ma circonscription, le lycée Guy-de-Maupassant à Colombes.

Des événements graves se sont déroulés dans l'enceinte de l'établissement entre septembre et décembre 2022. Pour le dire clairement, des tirs de mortier, à l'intérieur du lycée, ont provoqué des blessés et – vous vous en doutez – traumatisé l'ensemble de la communauté scolaire.

Cette situation grave ne peut plus durer ; nous ne pouvons attendre qu'un nouveau cap soit franchi. Ce lycée présente depuis plusieurs années de nombreuses carences, des difficultés non résolues malgré de multiples alertes de la part des professionnels de l'établissement, mais aussi des parents et des élèves eux-mêmes.

Je ne citerai que quelques exemples : le matériel informatique est défectueux ; il manque des tables et des chaises dans des salles de classe où le ménage n'est plus fait ; les lumières et le chauffage dysfonctionnent – l'obscurité et le froid ne facilitent pas les apprentissages, vous en conviendrez ; il n'y a pas de poste de référent informatique ; le réseau internet est défaillant et les ordinateurs et les vidéoprojecteurs sont en panne ; il manque des encadrants pour la cantine et le cuisinier, qui est parti, n'a pas été remplacé – par conséquent, évidemment, les repas ne sont pas bons ou sont froids et des élèves restent certains jours sans manger le midi ; les assistants d'éducation sont en nombre insuffisant tout comme, plus généralement, les personnels aguerris

en mesure d'encadrer les élèves, plus nombreux chaque année – on en compte aujourd'hui 1 400.

Cette situation fait écho à celle que nous avons constatée au lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois, dans le département voisin du mien, et que chacun avait jugée honteuse. Il ne s'agit pas de cas isolés. Le sentiment qui domine, particulièrement dans les établissements qui accueillent des élèves issus de milieux populaires, est un sentiment d'abandon, comme on l'observe en cette rentrée au lycée Guy-de-Maupassant.

C'est indigne vis-à-vis de notre jeunesse. On ne lui offre pas les conditions nécessaires à sa réussite, *a fortiori* s'agissant d'élèves issus des milieux populaires qui ne disposent pas des mêmes chances de succès que les autres au départ, tant sont fortes les inégalités sociales et scolaires. Chacun se renvoie la balle pour déterminer qui, de l'État ou de la région, serait le premier coupable. Un tel comportement n'est pas responsable, car ce sont les lycéens qui se trouvent au centre du jeu.

Quelles actions pouvez-vous mener en cette rentrée en faveur du lycée Guy-de-Maupassant – sans que ce soit au détriment des autres établissements – pour assurer la sécurité de toutes et de tous, mais aussi garantir de bonnes conditions d'enseignement ?

Par ailleurs, j'avais interrogé ici même, en 2018, M. Jean-Michel Blanquer à propos de la présence d'amiante dans des établissements scolaires. La création d'un groupe de travail avait alors été annoncée. Nous attendons toujours, un peu comme si un groupe de travail servait à cacher les problèmes sous le tapis. J'aimerais savoir où en est ce dossier.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.

Mme Carole Grandjean, *ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.* Je partage votre vigilance s'agissant des situations que vous avez décrites ; elles sont cependant de nature différente selon les exemples mentionnés.

Le lycée Guy-de-Maupassant de Colombes a en effet été touché, en novembre et en décembre, par des tirs de mortier émanant d'un petit groupe de jeunes au sein du lycée. Toutes les équipes pédagogiques, les médiateurs de la ville et les forces de police ont été mobilisés pour restaurer un climat susceptible de favoriser la réussite scolaire, mais aussi pour apporter une réponse ferme et, bien sûr, rassurer les élèves, les parents et l'ensemble des personnels chargés d'éduquer nos enfants.

Les auteurs des faits ont été sanctionnés et le diagnostic de sécurité du lycée a été réinterrogé collectivement. Un travail sur la responsabilisation des élèves, auquel ont été associés les délégués élus aux conseils de la vie lycéenne, a été mené et des moyens humains supplémentaires ont été mobilisés. Les conditions sont désormais réunies pour que règne un climat scolaire plus serein. Nous continuerons d'exercer une vigilance particulière afin de garantir le retour rapide à un climat durablement apaisé, à même d'assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour les élèves comme pour leurs professeurs.

Le lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois, où le ministre Pap Ndiaye s'est rendu le 13 décembre, fait depuis cinq ans l'objet d'une vaste opération de restructuration. L'effort d'investissement de la région Île-de-France est incontestable, mais les conditions d'exercice des professeurs – et donc d'apprentissage des élèves – sont toujours précaires. Le ministre a donc appelé l'attention de la présidente de la région sur la rénovation du site Voillaume, trop longtemps exclu du périmètre des travaux et dont la dégradation est très avancée. De premiers travaux ont déjà été lancés ; ils devraient se poursuivre tout au long de l'année.

Plus globalement, des mesures de lutte contre les violences en milieu scolaire ont été annoncées et commencent à être appliquées : soutien systématique à tout professeur victime d'agression ; définition de mesures relatives aux modalités de responsabilisation des familles et d'accompagnement à la parentalité ; participation de l'éducation nationale aux comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance ; enfin,

dialogue constant avec les exécutifs locaux et les forces de sécurité intérieure afin de contribuer à l'effort de sécurité globale.

Données clés

Auteur : [Mme Elsa Faucillon](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 73

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2023](#)

Réponse publiée le : 11 janvier 2023, page 70

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 janvier 2023](#)